

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Aubrac Lot Causse Tarn

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE

☎ : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

DECISION DU PRESIDENT

N°26-DP005

Nature de l'acte : Finances locales – subventions sollicitées

Objet : INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATIONS NUMERIQUES TOURISTIQUES A CHANAC ET SAINT GERMAIN DU TEIL – Demande DETR 2026

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°D26.043 du 16 avril 2026 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n°D26.064 du Conseil communautaire en date du 18 juin 2026, relative à l'installation de panneaux d'informations numériques touristiques à Chanac et Saint Germain du Teil,

CONSIDERANT que ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le plan de financement suivant :

	Montant subvention travaux	Pourcentage subvention travaux
REGION OCCITANIE	0	
ETAT	19 264,80 €	60%
DEPARTEMENT	0	
AUTOFINANCEMENT	12 843,20€	40%
TOTAUX	32 108 € HT	100%

ARTICLE 2 : de demander une subvention à l'Etat pour un montant de 19 264,80 euros.

Fait à la Canourgue, le 25/06/2026

Le Président,

Jean Claude SALEIL

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn informera l'assemblée délibérante de cette décision lors de la prochaine séance.

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Mise en ligne le :